

## Pourquoi ne pas remettre à l'ordre du jour la Collation Ordinaire , le jour de Toussaint ?

Une coutume, héritée des abbés de Faget , Seigneurs de Seissan



Pourquoi ne pas remettre à l'ordre du jour la Collation Ordinaire , le jour de Toussaint ?

**Au début du Moyen-âge, le livre des coutumes de Seissan renfermait une clause inhabituelle.**

Le Seigneur abbé était tenu de donner aux consuls et à la communauté des habitants la « collation ordinaire » chaque jour de Toussaint après les Vêpres. L'on y servait toutes sortes de fruits et surtout des châtaignes en grande quantité.

Cette coutume est rapportée par Dom Brugèles , aumônier de Simorre qui, au début du 18ème siècle, rédigea les Chroniques du Diocèse d'Auch

**Après quelques profondes adaptations ne pourrait-on faire revivre cette coutume ?**

Certes, non seulement Seissan n'appartient plus depuis ce temps-là aux Seigneurs abbés de Faget mais depuis près d'un millénaire Seissan n'a plus de Seigneur et même plus d'abbé du tout depuis ce mois-ci . Quant aux Consuls , disparus eux -aussi depuis longtemps. ! Ne reste plus qu'au maire, toujours bien présent et qui se dit garant de bien des traditions locales, de remplacer le Seigneur Abbé , en le dispensant bien sûr des Vêpres .

Donc une manifestation tout à fait laïque bien qu'elle soit héritée d'une manifestation religieuse, ce qui est maintenant fréquent et qui satisferait certainement la population. Vu le coût actuel des fruits qui peut être présenté comme un frein à cette initiative en grevant les finances communales, pourquoi pas l'envisager donc sous forme d'auberge espagnole, chacun apportant quelques fruits à partager.....

Il va falloir s'y faire, à l'avenir plus d'offices religieux pour la Toussaint, chacun honorant la mémoire de ses morts suivant ses convictions mais aucun obstacle à **la Collation Ordinaire** qui ferait sortir Seissan **de l'ordinaire** mais il faudra attendre au moins **2023....**



La cour de l'ancien chateau, lieu idéal pour renouer avec cette tradition